



Votre programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service confidentiel de soutien pouvant vous aider à entreprendre une démarche pour effectuer un changement.

## Ce qu'il faut faire quand un membre de votre famille obtient son congé de l'hôpital

Si un membre de votre famille doit bientôt sortir d'un établissement de santé, il est important de bien connaître son état de santé avant son congé. Efforcez-vous d'obtenir auprès du médecin traitant ou du personnel infirmier le plus de renseignements possible, notamment des conseils sur l'aide et le soutien qui lui seront nécessaires lorsqu'il sera de retour chez lui. Si vous êtes bien préparé, la transition s'effectuera en douceur pour chacun.



Une admission dans un établissement de santé peut entraîner de la détresse pour toutes les personnes en cause. En plus de devoir gérer un problème d'ordre médical, le membre de votre famille et vous devrez vous adapter au milieu hospitalier, à des professionnels de la santé, à une routine déstabilisante et au partage d'une chambre avec des étrangers, sans compter que le retour à la maison ne sera pas de tout repos. Voici donc des suggestions pour vous aider :

- Planifiez le retour à la maison de votre parent bien avant qu'il sorte de l'hôpital.
- Demandez que l'établissement de santé vous fournisse une « date approximative de sortie », afin de vous aider à planifier et à préparer les services ou autres dispositions.
- L'infirmière en chef devrait être en mesure de vous venir en aide en ce qui concerne les inquiétudes liées au patient.
- Prenez rendez-vous auprès d'un travailleur social ou de la personne responsable de la planification du congé de l'établissement de santé.

### La coordination à l'établissement de santé

Les travailleurs sociaux ou les autres personnes responsables de la planification du congé de l'établissement de santé vous apporteront du soutien dans ce genre de situation. Ils jouent le rôle d'intermédiaire entre le patient et les fournisseurs de soins de santé et ils communiquent régulièrement avec les autres membres de l'équipe de soins de santé. Ils sont des spécialistes de l'identification des besoins après un séjour dans un établissement de santé; ils évalueront les besoins du patient et son réseau de soutien.

S'il vous faut de l'équipement médical, ces spécialistes en organiseront la livraison avant l'arrivée à domicile du membre de votre famille. Selon son état de santé, il se pourrait que cet équipement soit fourni sans frais pendant un certain laps de temps dont la date sera sujette à révision.

## **Les ressources communautaires**

Si le problème de santé du membre de votre famille n'est pas couvert par le programme d'aide à domicile financé par le gouvernement, demandez une liste des ressources privées ou bénévoles de votre communauté. Vous obtiendrez probablement un numéro de téléphone central pour tous les services de soins de santé de votre collectivité.

Si le membre de votre famille ne peut plus se déplacer, l'établissement de santé enverra un ergothérapeute à son domicile afin d'évaluer ses besoins éventuels, notamment en ce qui a trait aux adaptations à effectuer au domicile.

Bien que la transition de l'établissement de santé au domicile puisse exiger des ajustements, des arrangements pourront faciliter cette transition. Assurez-vous de maintenir une communication avec le personnel hospitalier ou le médecin du membre de votre famille afin d'obtenir des réponses à vos questions concernant les soins à lui prodiguer et son rétablissement. Et, s'il le faut, n'hésitez pas à demander de l'aide.

© 2026 Morneau Shepell ltée. Votre programme ne comprend pas nécessairement tous les services décrits dans ce site. Veuillez consulter la documentation de votre programme pour plus d'information. Pour une assistance immédiate, composez le 1 844 880 9137.